

**Sous-annexe n° 4 Bordereau de versement des droits - Mannequin enfant âgé de moins de 16 ans**

Agence	Bordereau de versement au titre de l'article L. 7123-6 du code du travail Mannequins enfants
Nom :	Le présent bordereau correspond au versement des sommes dues au mannequin et/ou ses représentants légaux pour la rémunération de l'exploitation de l'enregistrement de la prestation ci-dessous en application de l'article L. - 7123-6 du code du travail.  Elles sont régies par le mandat civil de représentation signé entre l'agence et le mannequin et/ou ses représentants légaux.  Conformément à ce mandat la facture établie pour le client inclut la commission de l'agence de mannequins.
Adresse :	
Numéro de licence :	
Numéro Urssaf :	
Numéro AUDIENS :	
Nom du garant financier :	
Adresse du garant financier :	

**Mannequin**

Nom :

N° mandat :

Prénom :

**Client**

Nom/raison sociale :

Annonceur :

Produit :

Campagne :

Date de la prestation initiale :

N° contrat de mise à disposition :

**Exploitation de l'enregistrement**

Supports/médias	Dates d'utilisation	Territoire(s)	Durées

Date de facturation des droits :

Date de règlement par le client :

Montant brut des droits		Net imposable
Commission de l'agence (40 %)		
Rémunération due au mannequin		
CSG du patrimoine déductible		
CSG du patrimoine et RDS non déductibles		
Retenue à la source		
Solde réglé le		Dont % versés à la Caisse des dépôts et consignations.

Paris, le

L'agence de mannequins

Signature du représentant légal du mannequin